	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Pump Armor
UFI	: A300-N07X-D001-G8C6
Référence	: 243103, 243104, 244168, 245133, 253574, 16M816, 16P358, 16W448, 17A000, 17V049, 24D386, 24N478, 24Y195
No. du document	: MSD029FREU Rev. B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	
Catégorie d'usage principale	: Utilisations industrielles, Utilisations professionnelles, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: Lubrifiant Inhibiteur de corrosion

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRACO DISTRIBUTION BV
Slakweidestraat 31
3630 Maasmechelen - Belgium
T +32 89 770 700
reach@graco.com - www.graco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145


RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302
STOT RE 2 H373

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement :

: Attention

Contient :

: éthylène glycol, nitrite de sodium

Mentions de danger (CLP) :

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence (CLP) :

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Fermeture de sécurité pour enfants :

: Non applicable

Indications de danger détectables au toucher :

: Applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers :

: Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH


Composant	
éthylène glycol (107-21-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
éthylène glycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° index CE) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28-XXXX	55 – 60	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 STOT RE 2, H373
nitrite de sodium	(N° CAS) 7632-00-0 (N° CE) 231-555-9 (N° index CE) 007-010-00-4	0,1 – 1	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Aquatic Acute 1, H400

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours


Conseils supplémentaires	: Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique.
Inhalation	: Emmenez la victime prendre l'air, gardez-la au chaud et au repos. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Les symptômes suivants peuvent se manifester: Toux. Etourdissements. Etourdissements. Maux de tête.
Contact avec la peau	: Les symptômes suivants peuvent se manifester: Rougeur.
Contact avec les yeux	: Les symptômes suivants peuvent se manifester: Rougeurs, douleur.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Mal de gorge. Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales. Somnolence. Perte de conscience.
Symptômes chroniques	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Non inflammable. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO_x) et oxydes de soufre. Hydrocarbures. Oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive et vêtements de protection pour pompiers pour la lutte des feux de structure.

Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes


Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Pour les secouristes : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le liquide répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et peller dans un conteneur pour élimination. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles, Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, concentration, pH, temps). Éviter le rejet dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.

Température de stockage : < 45 °C

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Indications de danger détectables au toucher.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthylène glycol (107-21-1)		
UE	IOEL TWA	52 mg/m ³
UE	IOEL TWA [ppm]	20 ppm
UE	IOEL STEL	104 mg/m ³



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021

MSD029FREU
Rev. B

éthylène glycol (107-21-1)

UE	IOEL STEL [ppm]	40 ppm
UE	Remarque	Possibility of significant uptake through the skin
Autriche	MAK (OEL TWA)	26 mg/m ³
Autriche	MAK (OEL TWA) [ppm]	10 ppm
Autriche	MAK (OEL STEL)	52 mg/m ³
Autriche	MAK (OEL STEL) [ppm]	20 ppm
Bulgarie	OEL TWA	52 mg/m ³
Bulgarie	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Bulgarie	OEL STEL	104 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Croatie	GVI (OEL TWA) [1]	52 mg/m ³
Croatie	GVI (OEL TWA) [2]	20 ppm
Croatie	KGVI (OEL STEL)	104 mg/m ³
Croatie	KGVI (OEL STEL) [ppm]	40 ppm
Chypre	OEL TWA	52 mg/m ³
Chypre	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Chypre	OEL STEL	104 mg/m ³
Chypre	OEL STEL [ppm]	40 ppm
République Tchèque	PEL (OEL TWA)	50 mg/m ³
Danemark	OEL TWA [1]	26 mg/m ³ 10 mg/m ³ (atomized)
Danemark	OEL TWA [2]	10 ppm
Estonie	OEL TWA	52 mg/m ³ (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL TWA [ppm]	20 ppm (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL STEL	104 mg/m ³ (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL STEL [ppm]	40 ppm (total concentration of aerosol and vapor)
Finlande	HTP (OEL TWA) [1]	50 mg/m ³
Finlande	HTP (OEL TWA) [2]	20 ppm
Finlande	HTP (OEL STEL)	100 mg/m ³
Finlande	HTP (OEL STEL) [ppm]	40 ppm
France	VME (OEL TWA)	52 mg/m ³ (indicative limit-vapor)
France	VME (OEL TWA) [ppm]	20 ppm (indicative limit-vapor)
France	VLE (OEL C/STEL)	104 mg/m ³ (indicative limit-vapor)
France	VLE (OEL C/STEL) [ppm]	40 ppm (indicative limit-vapor)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (mg/m ³) (TRGS900)	26 mg/m ³ (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021

MSD029FREU
Rev. B

éthylène glycol (107-21-1)

Allemagne	Valeur limite au poste de travail (ppm) (TRGS900)	10 ppm (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Gibraltar	OEL TWA	52 mg/m ³
Gibraltar	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Gibraltar	OEL STEL	104 mg/m ³
Gibraltar	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Grèce	OEL TWA	125 mg/m ³ (vapor)
Grèce	OEL TWA [ppm]	50 ppm (vapor)
Grèce	OEL STEL	125 mg/m ³ (vapor)
Grèce	OEL STEL [ppm]	50 ppm (vapor)
Hongrie	AK (OEL TWA)	52 mg/m ³
Hongrie	CK (OEL STEL)	104 mg/m ³
Irlande	OEL TWA [1]	52 mg/m ³
Irlande	OEL TWA [2]	20 ppm
Irlande	OEL STEL	104 mg/m ³
Irlande	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Italie	OEL TWA	52 mg/m ³
Italie	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Italie	OEL STEL	104 mg/m ³
Italie	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Lettonie	OEL TWA	52 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Lituanie	IPRV (OEL TWA)	25 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Lituanie	IPRV (OEL TWA) [ppm]	10 ppm (aerosol and vapor)
Lituanie	TPRV (OEL STEL)	50 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Lituanie	TPRV (OEL STEL) [ppm]	20 ppm (aerosol and vapor)
Luxembourg	OEL TWA	52 mg/m ³
Luxembourg	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Luxembourg	OEL STEL	104 mg/m ³
Luxembourg	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Malte	OEL TWA	52 mg/m ³
Malte	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Malte	OEL STEL	104 mg/m ³
Malte	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Pays-Bas	TGG-8u (OEL TWA)	52 mg/m ³ (fume) 10 mg/m ³ (droplets)
Pays-Bas	TGG-15min (OEL STEL)	104 mg/m ³
Pologne	NDS (OEL TWA)	15 mg/m ³



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021

MSD029FREU
Rev. B

éthylène glycol (107-21-1)

Pologne	NDSch (OEL STEL)	50 mg/m ³
Portugal	OEL TWA	52 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL TWA [ppm]	20 ppm (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL	104 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL [ppm]	40 ppm (indicative limit value)
Portugal	OEL C	100 mg/m ³ (aerosol only)
Roumanie	OEL TWA	52 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Roumanie	OEL STEL	104 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Slovaquie	NPHV (OEL TWA) [1]	52 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (OEL TWA) [2]	20 ppm
Slovaquie	NPHV (OEL C)	104 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA	52 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA [ppm]	20 ppm
Slovénie	OEL STEL	104 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL [ppm]	40 ppm
Espagne	VLA-ED (OEL TWA) [1]	52 mg/m ³ (indicative limit value)
Espagne	VLA-ED (OEL TWA) [2]	20 ppm (indicative limit value)
Espagne	VLA-EC (OEL STEL)	104 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (OEL STEL) [ppm]	40 ppm
Suède	NGV (OEL TWA)	25 mg/m ³ (limit value applies to the combined concentration of vapor and aerosol-aerosol and vapor)
Suède	NGV (OEL TWA) [ppm]	10 ppm (limit value applies to the combined concentration of vapor and aerosol-aerosol and vapor)
Suède	KTV (OEL STEL)	104 mg/m ³ (limit value applies to the combined concentration of vapor and aerosol-aerosol and vapor)
Suède	KTV (OEL STEL) [ppm]	40 ppm (limit value applies to the combined concentration of vapor and aerosol-aerosol and vapor)
Royaume Uni	WEL TWA (OEL TWA) [1]	10 mg/m ³ (particulates) 52 mg/m ³ (vapour)
Royaume Uni	WEL TWA (OEL TWA) [2]	20 ppm (vapour)
Royaume Uni	WEL STEL (OEL STEL)	104 mg/m ³ (vapour) 30 mg/m ³ (calculated-particulate)
Royaume Uni	WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	40 ppm (vapour)
Norvège	Grenseverdi (OEL TWA) [1]	52 mg/m ³ (total sum of gas and particulate matter (aerosol) of the substance)
Norvège	Grenseverdi (OEL TWA) [2]	20 ppm (total sum of gas and particulate matter (aerosol) of the substance)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 9 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021

MSD029FREU
Rev. B

éthylène glycol (107-21-1)


Norvège	Korttidsverdi (OEL STEL)	104 mg/m ³ (total sum of gas and particulate matter (aerosol) of the substance)
Norvège	Korttidsverdi (OEL STEL) [ppm]	40 ppm (total sum of gas and particulate matter (aerosol) of the substance)
Suisse	MAK (OEL TWA) [1]	26 mg/m ³ (aerosol, vapour)
Suisse	MAK (OEL TWA) [2]	10 ppm (aerosol, vapour)
Suisse	KZGW (OEL STEL)	52 mg/m ³ (aerosol, vapour)
Suisse	KZGW (OEL STEL) [ppm]	20 ppm (aerosol, vapour)
Australie	OES TWA [1]	10 mg/m ³ (particulate) 52 mg/m ³ (vapour)
Australie	OES TWA [2]	20 ppm (vapour)
Australie	OES STEL	104 mg/m ³ (vapour)
Australie	OES STEL [ppm]	40 ppm (vapour)
Canada (Québec)	Plafond (OEL Ceiling)	127 mg/m ³ (mist and vapour)
Canada (Québec)	Plafond (OEL Ceiling) [ppm]	50 ppm (mist and vapour)
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	25 ppm (vapor fraction)
USA - ACGIH	ACGIH OEL STEL	10 mg/m ³ (inhalable particulate matter, aerosol only)
USA - ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	50 ppm (vapor fraction)

nitrite de sodium (7632-00-0)

Lituanie	NRV (OEL C)	0,1 mg/m ³
----------	-------------	-----------------------

éthylène glycol (107-21-1)

DNEL/DMEL (travailleurs)	
À long terme - effets systémiques, cutanée	106 mg/kg de poids corporel/jour
À long terme - effets locaux, inhalation	35 mg/m ³
DNEL/DMEL (population générale)	
À long terme - effets systémiques, cutanée	53 mg/kg de poids corporel/jour
À long terme - effets locaux, inhalation	7 mg/m ³
PNEC (eau)	
PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	10 mg/l
PNEC (sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	37 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,7 mg/kg poids sec
PNEC (terre)	
PNEC sol	1,53 mg/kg poids sec
PNEC (station d'épuration)	
PNEC station d'épuration	199,5 mg/l

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

Indications complémentaires : Procédures de contrôle recommandées :. Contrôle de l'air respiré par les personnes. Contrôle de l'air ambiant

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure(s) d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

Equipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374). Matériau approprié: Caoutchouc butyle. Epaisseur : 0,6 - 0,8 mm. Temps de rupture : ≥ 8h. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire appropriée (EN166): lunettes de sécurité étanches

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque (EN 140). Masque complet (DIN EN 136). Type de filtre: A/P (EN 141). La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! (EN 137)


Protection contre les dangers thermiques : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser un équipement dédié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Apparence	: limpide. Liquide.
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: Sucré(e).
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: 10 – 11
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Données non disponibles
Point de fusion/point de congélation	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: 118 °C (ASTM D92)
Température d'auto-inflammation	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable, Liquide

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur	: > 1 (Air = 1.0)
Densité relative	: Données non disponibles
Densité	: 1,08 g/cm ³ (15,6 °C)
Solubilité	: Solvants organiques : immiscible. Eau: complètement miscible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable. La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Données non disponibles
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : Négligeable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales. Référence à d'autres rubriques: 10.4 & 10.5.

10.2. Stabilité chimique


Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 12 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Référence à d'autres rubriques 5.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

ETA CLP (voie orale)	821,256 mg/kg de poids corporel
----------------------	---------------------------------

éthylène glycol (107-21-1)	
DL50/orale/rat	< 2000 mg/kg (LDLo: > 786 mg/kg, humain)
DL50/cutanée/rat	10600 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	9530 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	> 2,5 mg/l/6h
LDLo, humain	398 mg/kg (Sudebno-Meditsinskaya Ekspertiza. Forensic Medical Examination. Vol. 26(2), Pg. 48, 1983.)

nitrite de sodium (7632-00-0)	
DL50/orale/rat	85 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	5,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: 10 – 11

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: 10 – 11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)


éthylène glycol (107-21-1)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1500 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

éthylène glycol (107-21-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel/jour OECD Guideline 407

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 13 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Pump Armor	
Viscosité, cinématique	Données non disponibles

Autres effets néfastes : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Ingestion).

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2 Autres informations

Autres effets néfastes : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Ingestion).

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Propriétés environnementales : Non classé. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

éthylène glycol (107-21-1)	
CL50 - Poisson [1]	41000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CL50 - Poisson [2]	54700 (14 – 18) ml/l (Exposure time: 96 h - Fathead minnow)
CE50 - Crustacés [1]	46300 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	41000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 96h - Algues [1]	6500 – 13000 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	6500 – 13000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	15380 mg/l @ 7d Pimephales promelas



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 14 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021MSD029FREU
Rev. B

nitrite de sodium (7632-00-0)

CL50 - Poisson [1]	0,19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	0,092 – 0,13 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])

12.2. Persistance et dégradabilité

Pump Armor	
Persistance et dégradabilité	prévu : Difficilement biodégradable.
éthylène glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
nitrite de sodium (7632-00-0)	
Persistance et dégradabilité	inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pump Armor	
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Données non disponibles
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.
éthylène glycol (107-21-1)	
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	-1,36
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
nitrite de sodium (7632-00-0)	
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	-3,7 (at 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	inorganique. Bioaccumulation improbable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pump Armor	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pump Armor	
Résultats de l'évaluation PBT	Données non disponibles



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 15 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021**MSD029FREU**
Rev. B

Composant

éthylène glycol (107-21-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Données non disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets


Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer les récipients vides et les déchets de manière sûre. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Catalogue européen des déchets (2001/573/EC, 75/442/EEC, 91/689/EEC) : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les codes déchets devraient être assignés par l'utilisateur, de préférence après discussion avec les autorités en charge de l'élimination des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 16 / 19
		Révision nr : 2.0
	Pump Armor	Date d'émission : 07/10/2022
		Remplace la fiche : 20/12/2021
		MSD029FREU Rev. B

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Données non disponibles

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Code: IBC : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006:

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	243103, 243104, 244168, 245133, 253574, 16M816, 16P358, 16W448, 17A000, 17V049, 24D386, 24N478, 24Y195
--	--

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Négligeable

15.1.2. Directives nationales

France



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 17 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021**MSD029FREU**
Rev. B

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
na	Not Applicable	na	na

Allemagne

Référence réglementaire : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : B (4) - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

éthylène glycol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Indication	Numéro d'enregistrement REACH	Modifié	Substance(s)
3.2		Modifié	éthanediol; éthylène glycol
8.1	Valeurs de référence DNEL/PNEC	Ajouté	éthanediol; éthylène glycol

Abréviations et acronymes:

ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 18 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021

MSD029FREU
Rev. B

ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008
IATA = Association internationale du transport aérien
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion
LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité
REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EC50 = Concentration effective médiane
EL50 = Median effective level
ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance
ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance
EWC = Catalogue européen des déchets
LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LL50 = Taux létal médian
NA = Non applicable
NOEC = Concentration sans effet observé
NOEL: dose sans effet observé
NOELR = Taux de charge sans effet observé
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
NOAEL = Dose sans effet toxique observé
N.S.A. = Non spécifié ailleurs
OEL = Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme
PNEC = La concentration prévisible sans effet
Relation quantitative structure-activité (QSAR)
STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
VOC = Composés organiques volatils
WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)

Sources des principales données utilisées dans la fiche : ECHA (Agence européenne des produits chimiques), supplier SDS, Loli, INCHEM2.

Conseils de formation : Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

Autres informations : Classification - Méthode d'évaluation: Méthode de calcul CLP (Article 9).
Évaluation des dangers que constituent les propriétés physicochimiques: Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 19 / 19

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
07/10/2022

Pump Armor

Remplace la fiche :
20/12/2021

MSD029FREU
Rev. B

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.